

SÉANCE DU

16 DECEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Répartition des crédits de
subventions – exercice
2022**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 décembre 2021
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 17 décembre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 décembre 2021

Pour le Maire,
Par dérogation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Madame ANDRE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame BRELURUS

N° DE DOSSIER : 21 G 17

OBJET : REPARTITION DES CREDITS DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2022

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur le crédit spécialisé à l'article 657 du budget destiné à l'attribution de subventions aux organismes et associations ayant adressé une demande à cet effet.

Sont subventionnées les associations œuvrant à l'intérêt général des Saint-Germainois, qu'elles soient par exemple axées sur le sport, le jumelage, l'éducation ou la prévention. Il convient d'y ajouter les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale.

Pour 2021, le montant des subventions s'élève à 2 107 350 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions selon la répartition figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

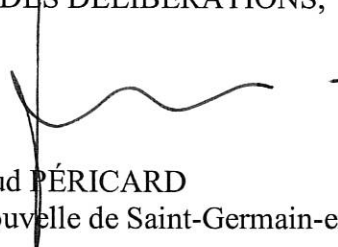
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, s'abstenant,

APPROUVE l'attribution des subventions 2022 selon la répartition figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.



PROPOSITION DE REPARTITION PAR BENEFICIAIRE DES CREDITS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2022

Nom de l'organisme	BP 2022
<u>020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</u>	
- GIP EcoJonction	2 800 €
<u>23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>	
- CY cergy Paris Université	50 000 €
<u>025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS (non classées ailleurs)</u>	
- Maison des Associations St Germanoises - M.A.S.	22 600 €
<u>048 - JUMELAGES</u>	
- Maison de l'Europe des Yvelines	5 000 €
- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Aschaffenburg	1 000 €
- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Ayr	1 000 €
- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Winchester	1 500 €
- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Konstancin	1 300 €
- Les Amis de Schwelm	1 000 €
<u>40 - ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	
- Cercle des Nageurs de l'Ouest	26 500 €
- Paris Saint-Germain Football Club. Section Amateur	25 000 €
- Saint-Germain-en-Laye Hockey-Club	40 000 €
- Trait d'Union Etoile Sangermanoise - T.U.E.S.G.	30 000 €
- Maisons-Laffite St-Germain - Poissy RUGBYVELINES	33 000 €
- Vésinet Stade Saint-Germainois Volley Ball	13 000 €
- Stade Saint-Germainois - Cercle d'Escrime	14 000 €
- Foulées de Saint-Germain	10 000 €
- Tennis Club des Loges	5 000 €
- Football Club (FC) St Germain-en-Laye	30 000 €
- Les Archers d'Ulysse	1 000 €
- Stade St Germainois Judo Club	2 500 €
- Saint-Germain Handball	7 000 €
- Grandes randonnées Saint-Germainois	500 €
- AK 78 St Germain en laye	1 500 €
- Association Sportive de Fourqueux ASF	3 000 €
<u>33 - ACTION CULTURELLE</u>	
- Association des Concerts du Pincerais	900 €
- Culture et Bibliothèques pour Tous	4 800 €
- Université Libre de Saint-Germain et de sa Région	8 000 €
- Photo Club de Saint-Germain	1 000 €
- Ensemble Vocal Plein Chant	900 €
- Arts Cultures et Foi	400 €
- Prix Club de lecture	1 000 €
- Le Collectif dans la Peau	1 000 €



PROPOSITION DE REPARTITION PAR BENEFICIAIRE DES CREDITS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2022

Nom de l'organisme	BP 2022
- Saint Germain Culture	1 500 €
- Chœur Saint Germain	400 €
- Bibliothèque de Fourqueux	3 000 €
- Fourqueux Arts et Culture	800 €
- Fourqueux Patrimoine	1 500 €
- Musica Fulcosa	1 500 €
- Ecole de Musique de Fourqueux	2 500 €
- Chœur DEDICACE	3 000 €
- Compagnie Points de Suspension	500 €
- Fourqueux Accueil	1 000 €
<u>422 - AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES</u>	
- LA CLEF - Association pour la Culture, les Loisirs et la Formation	530 000 €
<u>524 - ACTION EN FAVEUR DES VICTIMES DE GUERRE</u>	
- Association des Combattants Prisonniers de Guerre et C.A.T.M.	150 €
- Le Souvenir Français - Comité de St-Germain et environs	250 €
- Union Nationale des Combattants Section de St-Germain	1 000 €
<u>52 - ASSOCIATIONS SOCIALES</u>	
- Centre Communal d'Action Sociale	500 000 €
- Centre Social LA SOUCOUBE	384 750 €
- Centre Social l'AGASEC	290 700 €
<u>64 - CRECHES ET GARDERIES</u>	
- Bavette et Cie	38 600 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	2 107 350 €